



CABINET ROSTAING

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

PGE : POSSIBILITÉ D'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE REMBOURSEMENT JUSQU'À 10 ANS SOUS CERTAINES CONDITIONS



Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, a confirmé le 4 janvier 2022, la possibilité pour les entreprises traversant des difficultés, après examen de leur dossier et accord de la Médiation du crédit, d'étaler les remboursements du prêt garanti par l'État sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Les entreprises pourront également, toujours avec l'accord de la Médiation du crédit, commencer à rembourser les PGE avec 6 mois supplémentaires, à la fin de l'année 2022.

Pour rappel, les premiers prêts garantis par l'Etat devaient commencer à être remboursés dès mars 2021. Puis, face à la persistance de la crise, les entreprises avaient pu, si elles le demandaient, repousser d'une année supplémentaire le début de remboursement du prêt (mars 2022), avec une maturité de 6 ans, soit une fin de remboursement prévue en 2026 pour les PGE contractés courant 2020.

Jusqu'à présent 142 milliards d'euros de prêts garantis ont été accordés à près de 696 149 entreprises (chiffres au 26/11/2021 ; source : Banque de France - DGSER - DE - Service central des risques)

Rappel : un espace dédié aux experts-comptables pour accompagner leurs clients dans l'obtention du prêt garanti par l'Etat est disponible depuis début avril 2020.

[En savoir plus sur le PGE saison](#)

[En savoir plus sur le PGE](#)

Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes